

STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES !

39 19 VIOLENCES



Sommaire

Les numéros de téléphone importants page 3

De quoi parle-t-on ?

Expliquer et reconnaître les violences machistes page 4

Les violences faites aux femmes sont au travail,
dans la rue, dans les lieux publics page 6

La violence à la maison et en famille dans la vie privée
La violence continue et se fait tous le sjours page 8

Des crises de violence plus souvent page 12

Le courage de parler page 14

La force de partir page 15

Réagir

Aider les victimes page 16

Répondre à l'urgence et au danger immédiat page 18

Faire les démarches de justice page 19

Numéros de téléphone des commissariats page 21

Numéros de téléphone des gendarmeries page 24

Numéros de téléphone pour connaître vos droits page 27

L'avocat et l'avocate, des professionnels de confiance et à l'écoute page 31

Mettre à l'abri page 33

Les associations spécialisées pour vous aider page 34

Accompagner les femmes victimes de violences
Les associations sans hébergement page 38

Les permanences de justice et administratives page 43

Les associations pour vous aider page 45

Les services sociaux page 51

Écoute et accompagnement des responsables
de violences conjugales page 58

Fédération Nationale Solidarité Femmes

Numéro de téléphone : **39 19** 

Cet appel est gratuit et reste secret



Vous pouvez téléphoner :

- tous les jours,
- à toutes les heures

Pour les demandes d'information
et d'hébergement d'urgence

Téléphonez au **115** 

Fédération France Victimes

Téléphonez au : **116 006**



Vous pouvez téléphoner tous les jours de 9h00 à 19h00

Grâce au service Acceo, ce numéro de téléphone est accessible
aux personnes sourdes et malentendantes :



- du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h30

Expliquer et reconnaître les violences machistes

Les violences machistes sont des violences faites aux femmes parce qu'elles sont des femmes

Les violences machistes sont faites par des hommes qui se croient supérieurs aux femmes.

Les violences machistes sont un problème en France.

Les violences faites aux femmes se font :

- dans la vie privée : violences à la maison...



- dans la vie publique : harcèlement sexuel...



Le harcèlement ce sont des gestes et des paroles agressives contre une personne.

- interdire des libertés aux femmes...



Ces violences non punies font vivre un enfer à beaucoup de femmes.

Des femmes :

- meurent,



- vivent dans la peur, la honte et l'insécurité.



En France, il y a l'égalité des droits dans la loi.



Pourtant, il y a toujours des inégalités entre les femmes et les hommes.

De quoi parle-t-on ?

En 1993, l'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU) vote la Déclaration sur l'élimination de la violence faite aux femmes.

La violence faite aux femmes est reconnue dans le monde comme :

- un non-respect des droits humains,
- une discrimination des femmes.

La discrimination c'est rejeter une personne à cause de ses différences.

Pour l'ONU, les violences faites aux femmes sont :

- les violences physiques,
- les violences sexuelles,
- les violences psychologiques,
- les menaces,
- les interdictions de liberté dans la vie publique et la vie privée.



Conseil de l'Europe

« La violence faite aux femmes montre les inégalités qui existent depuis longtemps entre les femmes et les hommes. Cela a créé la discrimination et la supériorité des hommes sur les femmes. Cela prive les femmes de leurs droits et de leurs libertés. »

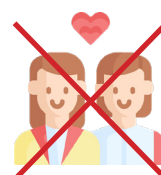
Les violences faites aux femmes sont au travail, dans la rue, dans les lieux publics...

Les violences faites aux femmes sont partout :

- au travail,
- dans les transports,
- dans les établissements,
- à l'école, au collège, au lycée,
- dans les lieux sportifs, culturels et de loisirs.

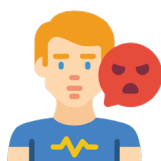
Violences psychologiques :

- le harcèlement,
- les humiliations,
- le chantage (forme de menace),
- la lesbophobie (rejet d'une femme qui aime une autre femme) ...



Violences verbales :

- des injures,
- des insultes,
- des menaces...



Le harcèlement dans les lieux publics

Violences sexistes et sexuelles :

- les attouchements,
- les agressions sexuelles,
- le harcèlement sexuel,
- les mutilations génitales,
- la prostitution forcée (c'est obliger une femme à vendre son corps)...



De quoi parle-t-on ?

Violences physiques :

- les gifles,
- les morsures,
- les tortures,
- les enfermements,
- l'utilisation d'armes,
- les bousculades...



Violences économiques :

- peu de femmes dirigent une entreprise,
- des salaires différents,
- discriminations au recrutement,
- discriminations à cause de la grossesse ou du congé maternité...

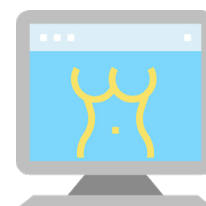


Violences administratives :

- des demandes de plaintes difficiles ou refusées,
- des inégalités dans la gestion des documents administratifs,
- accès difficile aux services publics (la santé, le sport, la justice...).

Les cyberviolences (violence sur internet) :

- le cyberharcèlement,
- vengeance pornographique (montrer un corps nu sur internet),
- cyber-porno-criminalité,
- publicités sexuelles...



Violences à cause de l'âge :

- discriminations des seniors,
- certaines personnes ne supportent pas les personnes âgées...



La violence à la maison et en famille, dans la vie privée

La violence continue et se fait tous les jours

Pour le ministère de la Justice, la violence familiale est un comportement violent pour contrôler ou faire du mal à :

- une personne de sa famille,
- une personne avec qui on vit.

La violence familiale peut être physique ou psychologique.

Cette violence :

- peut être isolée,
- peut se répéter, c'est ce qu'on appelle le « cycle de maltraitance ».

Les personnes responsables de violences conjugales ou familiales gardent le contrôle de leur victime.

Les violences conjugales détruisent une relation de couple.

Les violences conjugales concernent tout le monde.

Un grand nombre de victimes de violences conjugales sont des femmes.

Un grand nombre de responsables de violences conjugales sont des hommes.

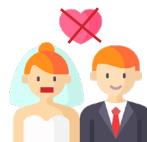
De quoi parle-t-on ?

Les violences conjugales sont dans la vie de tous les jours.

Il y a différentes violences conjugales :

Les mariages forcés

C'est obliger une personne à se marier avec une autre personne qu'elle n'a pas choisie.



Les violences psychologiques et verbales :

- humiliations,
- chantages,
- insultes,
- harcèlements...



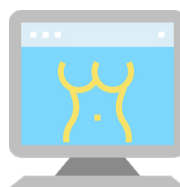
Les violences physiques :

- coups,
- utilisation d'armes,
- enfermement...



Les violences sexuelles :

- viols,
- films pornographiques,
- prostitution forcée...



Les violences économiques et sociales :

- prendre l'argent gagné par le conjoint,
- interdiction de travailler, de sortir, de voir ses amis...



Les violences administratives :

- chantage au titre de séjour,
(Un titre de séjour permet de vivre un certain temps en France)
- vol des papiers administratifs...



De quoi parle-t-on ?

Les cyberviolences :

- la géolocalisation (savoir où est une personne),
- le harcèlement au téléphone ou par messages...



Ces violences permettent à l'agresseur d'avoir plus de contrôle sur la victime.

À savoir

Le devoir conjugal n'existe pas



Pour la loi, le devoir conjugal n'existe pas.

Les articles 212 et 215 de la loi disent que les époux s'obligent à vivre ensemble.

Certains hommes ont décidé qu'il y a des obligations de relations sexuelles.

Aucun homme ne peut obliger sa femme à avoir des relations sexuelles.

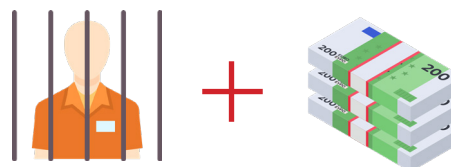
La loi du 4 avril 2006 renforce la lutte contre les violences conjugales.

La violence conjugale concerne aussi les couples séparés.

La géolocalisation d'une personne est un délit

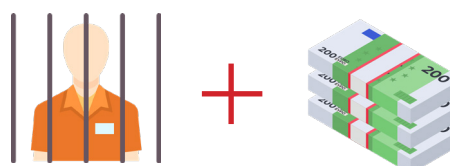
La loi du 30 juillet 2020 punit la géolocalisation :

- d'un an de prison,
- de 45 000 euros d'amende.



La géolocalisation est faite par une personne d'un couple, la condamnation est :

- de 2 ans de prison,
- de 60 000 euros d'amende.



De quoi parle-t-on ?

Le viol entre époux est puni par la loi



La loi du 3 août 2018 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cette loi protège la liberté sexuelle.

La liberté sexuelle permet à toutes les personnes d'utiliser leur corps.

Le refus d'une personne doit interdire le rapport sexuel.

En France, le viol de son épouse est puni de 20 ans de prison.



La loi Schiappa dit :

« Tout acte de rapport sexuel sans l'accord d'une personne est un viol ».

La liberté d'utiliser son corps doit être respectée.

Des crises de violences plus souvent

Les violences du « cycle de maltraitance » se font en plusieurs fois.

Ces violences se font plus souvent et sont plus importantes.

Il y a 4 moments du « cycle de maltraitance » :

- l'escalade,
- l'explosion,
- le transfert des responsabilités,
- la lune de miel.

L'escalade

L'agresseur crée du stress et de la tension.

La victime peut avoir peur et avoir honte.

La victime ne parle pas.

L'agresseur va isoler la victime de sa famille, de ses amis...

La victime devient plus fragile et plus dépendante.

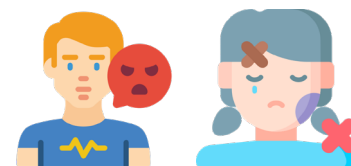


L'explosion

La violence commence.

Cette violence peut être physique, des insultes ou psychologique.

La femme a très peur.



Le transfert des responsabilités

L'agresseur peut demander pardon.

Il explique pourquoi il a été agressif.

La victime pense que l'agresseur ne recommencera pas.

La victime perd confiance en elle.



De quoi parle-t-on ?

La lune de miel

L'agresseur redevient gentil.

Il peut offrir des cadeaux.

La victime redevient calme.



Puis l'agresseur recrée du stress et de la tension.



Le « cycle de maltraitance » crée de la honte et de la peur chez la victime.

Il est plus difficile de parler pour chercher de l'aide.

Les violences continuent et augmentent dans le temps

De quoi parle-t-on ?

Le courage de parler

C'est la 1^{ère} étape pour sortir des violences.

Parler des violences conjugales est difficile.



Les victimes mettent souvent du temps pour parler des violences qu'elles subissent.

Pourquoi il est difficile de parler ?

Par exemple à cause :

- de l'isolement,
- de la honte, la culpabilité, la peur d'être jugée,
- de la peur de ne pas être crue,
- de la peur de porter plainte,
- du traumatisme (à cause des agressions, des viols...).



De quoi parle-t-on ?

La force de partir

Les départs ne sont toujours pas définitifs.

Les allers et les retours peuvent être une étape dans la séparation.

Les freins au départ sont nombreux.

Connaître ces freins permet de comprendre les victimes.

Les freins sont :

- la fatigue psychologique et physique,
- le souhait que la famille reste unie,
- la peur des conséquences de la séparation,
- la peur de perdre la garde des enfants,
- la peur de ne pas savoir gérer la séparation seule,
- les difficultés (par exemple : l'argent, gérer les documents administratifs...),
- ne pas connaître les droits et les établissements existants,
- la pression des proches et de la famille.

Aider les victimes

La loi condamne les violences familiales et les violences dans les espaces publics.

Le droit permet la protection des personnes vulnérables.

La justice protège les personnes vulnérables.



Comment ?

Connaître et comprendre la demande de la victime

Il y a différentes violences contre les femmes.

Il faut connaître ces violences pour aider les victimes.

Cela permet d'amener la victime vers des établissements spécialisés.

Chaque femme est différente face aux violences.

Mais il y a aussi des points communs entre les femmes victimes de violences.

Voici les souhaits des femmes victimes de violences :

- que l'on croit la femme victime de violence,
- être protégée, soutenue et accompagnée,
- ne pas avoir à répéter plusieurs fois les moments de violences,
- avoir des conseils de justice sur ses droits,
- que les agresseurs soient punis,
- que le choix de porter plainte ou non, soit respecté.



Faire connaître les droits aux victimes

Il faut informer les victimes sur leurs droits.

La victime doit connaître les mesures de protection pour être protégée.



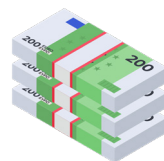
Article 223-15-2 du Code pénal :

La loi interdit d'utiliser, de manipuler une personne mineure ou une personne fragile.

C'est puni par la loi.

La condamnation peut être de :

- 3 ans de prison,
- et
- de 375 000 euros d'amende.



Répondre à l'urgence et au danger immédiat

Vous êtes une victime ou un témoin de violences.

Pour toute urgence :

- téléphonez au **17**, 
- téléphonez au **112** (en Europe), 
- envoyez un SMS au **114** 

« Ici, Demandez Angela »

Toute personne en danger ou harcelée dans l'espace public peut entrer dans un bâtiment avec l'autocollant « **Ici, Demandez Angela** ».

Vous aurez de l'aide dans ce bâtiment.



Faire les démarches de justice

A savoir

Article 15-3, alinéa 1^{er} du Code de procédure pénale :



« Les officiers et agents de police judiciaire doivent recevoir les plaintes des victimes. Même dans un service ou unité de police judiciaire d'une autre ville. Dans ce cas, la plainte sera envoyée au service ou unité de police judiciaire de la bonne ville. »



Article 5 de la Charte sur l'accueil du public et des victimes :



« Les services de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale doivent recevoir toutes les plaintes des victimes. »



Faire les démarches de justice

Les victimes de violences conjugales peuvent avoir une aide universelle d'urgence. Cette aide est donnée dans les 3 à 5 jours après une plainte pour violences. Cela permet à la victime de quitter le domicile.

Pour avoir cette aide, les violences doivent être écrites :

- dans une ordonnance de protection faite par le juge aux affaires familiales,
- par un dépôt de plainte ou un signalement envoyé au procureur de la République.

Pendant 6 mois, la victime peut recevoir les droits au RSA.

RSA : Revenu de Solidarité Active.



Une ordonnance de protection peut être faite rapidement par le juge aux affaires familiales.



Cette ordonnance permet à la victime :

- d'avoir une protection de justice pour elle et ses enfants,
- de garder ses enfants,
- de garder le logement du couple.

Pour plus d'informations,

allez sur le site internet : <https://www.justice.fr/themes/ordonnance-protection>



Réagir

Commissariat central

23 boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 12 77 77** 

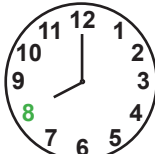
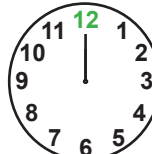
Ouvert tous les jours et toutes les heures


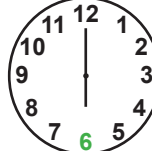
Commissariat du centre

17 rue du Rempart Saint-Étienne
31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 12 81 97** 


Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

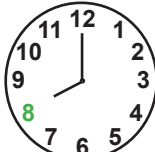
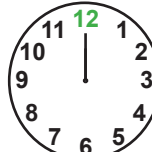
de 14h00  à 18h00 

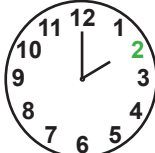
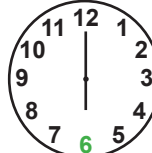
Commissariat du Nord

104 avenue de Fronton
31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 42 23 20** 

Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

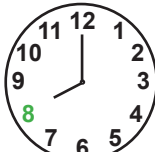
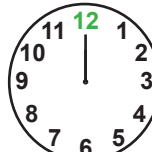
de 14h00  à 18h00 

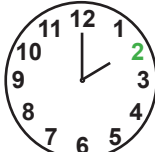
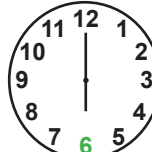
Commissariat du Sud

30 route de Narbonne
31400 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 31 81 40** 

Ouvert du lundi au vendredi :


de 8h00  à 12h00 

de 14h00  à 18h00 

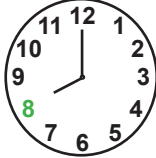
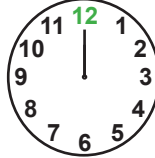
Réagir


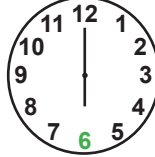
Commissariat de Jolimont

16 avenue Flammarion
31500 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 12 25 30** 


Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

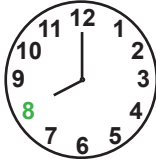
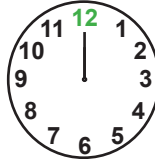
de 14h00  à 18h00 


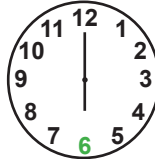
Commissariat de l'Ouest

46 allées Charles de Fitte
31300 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 77 07 77** 

Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

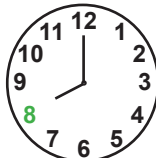
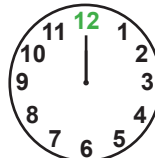
de 14h00  à 18h00 

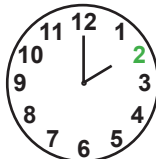
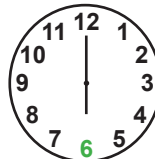
Commissariat de Bagatelle

125 boulevard Henri Desbals
31100 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 43 12 40** 


Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

de 14h00  à 18h00 

Commissariat de Colomiers

2 passage de l'Hôtel de Ville
31770 COLOMIERS


Numéro de téléphone : **05 34 36 12 66** 

Ouvert tous les jours et toutes les heures


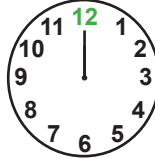
Réagir


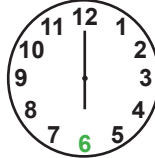
Commissariat Ormeau

3 rue Raymond Corraze
31500 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 20 10 02** 


Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

de 14h00  à 18h00 

Commissariat de Mirail


62 allée de Bellefontaine
31100 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 62 70 10** 


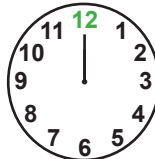
Ouvert tous les jours et toutes les heures


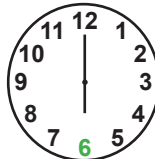
Commissariat de Blagnac

36 avenue de Cornebarrieu
31700 Blagnac

Numéro de téléphone : **05 61 20 10 02** 


Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 


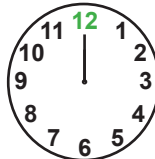
de 14h00  à 18h00 


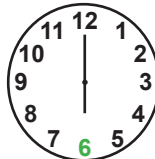
Commissariat de Tournefeuille

15 boulevard Vincent Auriol
31170 Tournefeuille

Numéro de téléphone : **05 61 31 77 00** 

Ouvert du lundi au vendredi :

de 8h00  à 12h00 

de 14h00  à 18h00 

À savoir

Le **30 39**, le numéro de téléphone unique de l'accès à vos droits.



Ce numéro de téléphone est gratuit.

Le **30 39** est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.



Le **30 39** permet :

- de connaître « le point justice » le plus proche,
- de prendre un rendez-vous avec un professionnel du droit,
- d'avoir des informations ou une aide pour faire une démarche de justice,
- de lire un dossier déjà au tribunal,
- de connaître les informations du service d'accueil unique.

Brigades de gendarmerie

Brigade de proximité de Balma

3 avenue Victor Hugo

Numéro de téléphone : **05 62 57 75 80**



Brigade de proximité de Castelginest

20 avenue du Général de Gaulle

Numéro de téléphone : **05 61 37 17 17**



Brigade de proximité de Cugnaux

11 avenue Francazal

Numéro de téléphone : **05 62 87 37 50**



Maison de protection des familles de la Gendarmerie

8 rue du Béarn


31270 Cugnaux

Numéro de téléphone : **05 62 20 23 20**




Brigade de proximité de Fenouillet

4 avenue Jean Jaurès

Numéro de téléphone : **05 61 37 77 85** 

Brigade de proximité de Launaguet

Place Noël Fourcade

Numéro de téléphone : **05 34 27 36 40** 

Brigade de proximité de Saint-Jory

23 route départementale 820

Numéro de téléphone : **05 34 27 37 60** 

Brigade de proximité de L'Union

69 avenue de Toulouse

Numéro de téléphone : **05 62 89 03 50** 


Brigade de proximité de Villeneuve Tolosane

2 rue de l'Hôtel de Ville

Numéro de téléphone : **05 62 87 10 60** 


Brigade territoriale autonome de Beauzelle

50 rue de la République

Numéro de téléphone : **05 62 74 51 70** 

Brigade territoriale autonome de Saint-Orens de Gameville

4 avenue de Revel

Numéro de téléphone : **05 62 88 45 80** 

Réagir

Missions d'Aide aux Victimes (MAV)

Informations sur les plaintes et accompagnement des victimes.

Police Nationale

Adresse e-mail : victime-toulouse@interieur.gouv.fr @

Gendarmerie Nationale

Adresse e-mail : ggd31@gendarmerie.interieur.gouv.fr @

Faire les démarches de justice

Consultation médico-légale

Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Bâtiment H1

2^{ème} sous-sol

Avenue du Professeur Jean Poulhès

31059 TOULOUSE Cedex 9

Adresse e-mail : prevention.violence@chu-toulouse.fr @

Unité médico-judiciaire

Après une plainte il y a :

- un rendez-vous avec un médecin légiste,
- un certificat médico-légal.

Prenez rendez-vous avec ce numéro de téléphone : **05 61 32 23 21** 

Autre consultation de prévention de la violence

Vous êtes :

- une victime,
- un agresseur,
- un témoin.

Envoyez un e-mail à cette adresse : prevention.violence@chu-toulouse.fr @

Téléphonez à ce numéro : **05 61 32 37 17** 

Laissez un message :

- dites votre nom,
- dites votre numéro de téléphone,
- dites quand vous êtes disponible pour un appel.

Vous devez avoir plus de 16 ans.

Il est important de connaître votre situation.

Vous serez orienté vers d'autres partenaires.

Réagir

France Victimes 31

Maison des Associations

3 place Guy Hersant

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 30 09 82** 


Adresse e-mail : contact@francevictimes31.fr @

Site internet : www.francevictimes31.fr 

France Victimes 31 vous propose :

- un accueil,
- une écoute,
- des informations de justice,
- un soutien psychologique,
- un accompagnement social.

Chambre Départementale des Huissiers de Justice

Numéro de téléphone : **05 61 52 74 91** 

Adresse e-mail : chbre.dep.hj@wanadoo.fr @

Nous accompagnons les victimes de cybercriminalité.


Cybercriminalité : les attaques sur internet.

Ordre des avocats et avocates

13 rue des Fleurs

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 14 91 50** 

La liste des avocats est disponible sur le site internet : www.avocats-toulouse.com 

Vous habitez en Haute-Garonne.

Vous pouvez rencontrer un avocat gratuitement.

Réagir

Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)


Tribunal de Grande Instance de Toulouse

2 allées Jules Guesde

31068 TOULOUSE Cedex 7

Numéro de téléphone : **05 61 33 70 90** 

Adresse e-mail : contact@cdad31.fr 

Site internet : www.cdad-hautegegaronne.justice.fr 

Le CDAD permet l'accès au droit pour toutes et tous.

Surtout pour les personnes les plus en difficulté.

Cela permet de régler les problèmes à l'amiable.

À l'amiable : permet de régler une dispute sans faire de procès.

Maisons de la Justice et du Droit (MJD)

MJD Nord

2 rue des chamois

31200 TOULOUSE

Vous devez prendre un rendez-vous.

Téléphonez à ce numéro : **05 82 08 26 70** 

Réagir

Maisons de la Justice et du Droit (MJD)

MJD Toulouse Sud Reynerie

2 impasse Abbé Salvat

31100 TOULOUSE

Vous devez prendre un rendez-vous.

Téléphonez à ce numéro : **05 61 43 06 94** 

Un interprète en Langue des Signes Français (LSF)
est présent le 2^{ème} mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30.



Prenez rendez-vous :

- par SMS ou IMO à ce numéro : **06 89 99 69 48** 
- par e-mail : secretariat@interpretis.fr 
- sur le site internet : <https://www.interpretis.fr/permanences-avocat/> 

MJD Tournefeuille

7 rue Paul Valéry

31170 Tournefeuille

Vous devez prendre un rendez-vous.

Téléphonez à ce numéro : **05 61 78 69 18** 

L'avocat et l'avocate, des professionnels de confiance et à l'écoute

La mission de l'avocat est de vous :

- donner des informations,
- accompagner,
- aider,
- représenter.



L'avocat vous informe et vous oriente :

- l'avocat fait son travail avec respect, indépendance,
- l'avocat trouve une solution adaptée pour chaque problème,
- votre discussion reste secrète...



L'avocat doit respecter le secret professionnel.

L'avocat, une personne importante

L'avocat vous propose un accompagnement personnalisé.

Il vous aide ou vous représente devant :

- un juge aux Affaires Familiales,
- un juge d'Instruction,
- un Tribunal correctionnel...



L'avocat peut demander une ordonnance de protection.

Cette ordonnance de protection permet à la victime :

- d'avoir une protection de justice pour elle et ses enfants,
- de garder ses enfants,
- de garder le logement du couple



L'ordonnance peut aussi :

- interdire de revoir la femme, les enfants et ses proches,
- retirer la garde parentale à l'agresseur.

L'avocat est accessible

Il y a un avocat disponible pour tous.

Il y a des conditions pour recevoir l'Aide Juridictionnelle (AJ).



Dans des cas graves comme le viol (article 9-2 de la Loi du 10 juillet 1991), vous recevez l'Aide Juridictionnelle sans conditions.

Mettre à l'abri

Vous êtes :


- une victime,
- un témoin.

Vous connaissez une personne victime de violence :

- psychologiques,
- verbales,
- économiques,
- sexuelles,
- physiques.

Vous pouvez contacter des associations spécialisées avec accueil de jour et hébergement par la plateforme SIAO.
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

Plateforme SIAO


Numéro de téléphone : **115** 


Réagir

APIAF (Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes)

31 rue de l'Étoile



31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 73 72 62** 

Adresse e-mail : association@apiaf.fr 

Le premier accueil se fait sans rendez-vous :

Les mardis de 13h00  à 16h30 

Les jeudis de 14h00  à 17h00 

Vous devez prendre un rendez-vous les autres jours.

L'APIAF vous propose :


- un accueil,
- une écoute,
- un soutien psychologique,
- un hébergement,
- des actions collectives,
- des formations,
- des préventions.


Réagir

Du côté des femmes



8 rue Jean Jaurès



31600 MURET

Numéro de téléphone : **05 34 63 16 74** 

Adresse e-mail : accueil.femme@ducotedesfemmes31.fr 

Vous pouvez téléphoner :

Du lundi au jeudi de 13h30  à 15h30 

Le vendredi de 13h30  à 15h00 

Vous pouvez prendre un rendez-vous par téléphone ou par e-mail.


Du côté des femmes vous propose :

- un accueil,
- une écoute,
- un hébergement,
- un accompagnement individuel,
- des actions collectives,
- des sensibilisations,
- de la prévention,
- des formations.

Le Touril

8 rue de la Hache

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 26 84 00** 

Adresse e-mail : touril@assoletouril.com 


Le Touril vous propose un hébergement et une réinsertion sociale.

L'orientation au « Le Touril » est faite par le SIAO.

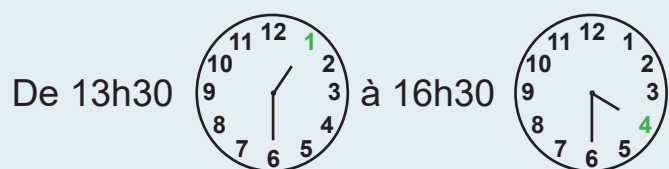
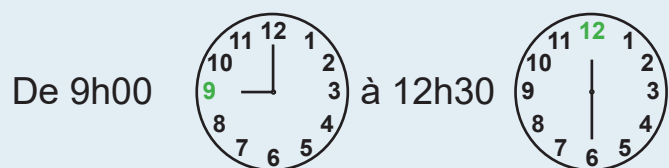
Olympe de Gouges

43 rue Jean de Pins

31300 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 48 56 66** 


Vous pouvez téléphoner du lundi au vendredi :




L'Olympe de Gouges vous propose :



- un accueil,
- une écoute,
- un hébergement,
- une insertion.

Olympe SAVIF (Stop à la Violence Intra-Familiale)

Numéro de téléphone : **05 61 25 16 13** 

Site internet : www.olympesavif.wixsite.com/olympesavif 

Vous devez prendre un rendez-vous

du lundi au vendredi de 9h30  à 17h00 

L'Olympe SAVIF vous propose :


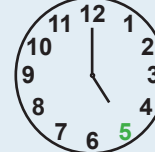
- une écoute,
- une orientation,
- des sensibilisations.

Plateforme Femmes Victimes de Violences Conjugales SIAO

Maison des Associations

3 place Guy Hersant

31400 TOULOUSE

L'accueil se fait sans rendez-vous le lundi de 13h30  à 17h00 

Vous pouvez faire une demande d'hébergement temporaire.

Temporaire veut dire qui ne dure pas longtemps.

Accompagner les femmes victimes de violences

Associations sans hébergement


Alda (réseau de solidarité avec les lesbiennes réfugiées à Toulouse)


Lesbienne c'est une femme qui aime une autre femme.


Espace Diversités Laïcité

38 rue d'Aubuisson

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **06 95 87 19 50** 

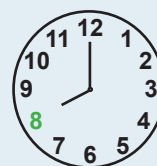
Adresse e-mail : reseau.alda@yahoo.com 

Facebook : Alda-Lesbiennes réfugiées 

L'accueil se fait le 2^{ème} mercredi du mois de 18h00



à 20h00



Alda, vous propose :

- un accueil,
- un soutien,
- des rencontres amicales.

Alda propose un accompagnement administratif pour les lesbiennes victimes :

- de violences lesbophobes,
- de mariages forcés (violences conjugales, viols),
- de féminicides de conjointes (tuer des femmes),
- sorcellerie.

Allié.e.s



Espace Diversités Laïcité



38 rue d'Aubuisson

31000 TOULOUSE

Adresse e-mail : permanences@alliees.org @

L'accueil se fait :

Le 1^{er} lundi du mois de 17h00  à 19h30 

Le 3^{ème} mardi du mois de 9h30  à 12h00 

Allié.e.s accompagne et écoute :

- les femmes,
- les personnes trans (changer de sexe),
- les personnes non binaires
(personne qui ne veut être ni un homme ni une femme).

Ces personnes sont victimes de violences dans :


- leur travail,
- leur bénévolat (travailler gratuitement),
- leurs études.

Réagir


Amicale du Nid

52 boulevard Déodat de Séverac



31300 TOULOUSE

Numéros de téléphone : **07 67 20 37 69** ou **05 34 41 57 60** 

Adresse e-mail : contact@amicaledunid31.fr @

Site internet : www.amicaledunid31.fr et <https://amicaledunid.org> 

L'accueil se fait sans rendez-vous tous les vendredis :

de 14h00  à 17h00 

Vous pouvez prendre un rendez-vous par téléphone ou par mail.

Amicale du Nid vous propose :

- un accueil,
- une écoute.

Amicale du Nid accompagne les personnes :

- en situation de prostitution,
- qui risque de revenir dans la prostitution,
- que l'on oblige à se prostituer.

L'accueil d'Amicale du Nid :

- se fait sans condition,
- est secret,
- est gratuit.


Pas besoin d'arrêter la prostitution pour recevoir l'accueil et l'accompagnement d'Amicale du Nid.


Réagir


AVAC (Association Vivre Autrement ses Conflits)

17 rue Peyras

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 21 05 28** 

Adresse e-mail : avec.toulouse@online.fr 

Site internet : www.avac.toulouse.free.fr 

Il est conseillé de prendre un rendez-vous par téléphone.

AVAC vous propose :

- un accueil,
- une écoute,
- un accompagnement psychothérapique,
- un groupe de parole.


L'AVAC est disponible pour les agresseurs et les victimes.


Vous pouvez venir seul ou en couple.

CIDFF Haute-Garonne (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)

95 grande rue Saint-Michel

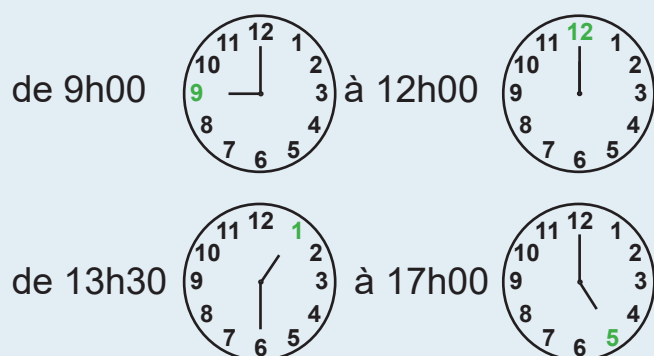
31400 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 31 23 31** 

Adresse e-mail : cidff31@cidff31.fr 

Site internet : <https://cidff31.fr> 

Le CIDFF est ouvert du lundi au vendredi :



Le CIDFF vous propose:

- un accueil,
- des informations en cas de violences,
- un accompagnement de justice,
- une aide à l'insertion professionnelle,
- des préventions sur les violences,
- des sensibilisations sur les violences...


Réagir

Pour les permanences de justice

Toulouse Bagatelle - Faourette Centre social

117 rue Henri Desbals

31100 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 67 77 44 42** 

Les rendez-vous se font les mardis après-midi de 13h30




à 16h30



Toulouse Izards - Borderouge Centre social

1 place Micoulaud

31200 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 67 04 14 80** 

Les rendez-vous sont les jeudis matin de 9h00




à 12h00



Blagnac Espace famille

1 chemin du Four à briques


31700 BLAGNAC

Numéro de Téléphone : **05 34 46 45 30** 

Colomiers Maison de la Citoyenneté Seycheron

1 allée de Naurouze

31770 COLOMIERS

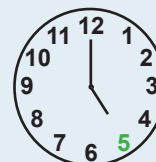
Numéro de téléphone : **05 61 15 31 85** 

Les rendez-vous sont :

les 1^{ers} et 3^{èmes} mardi du mois de 14h00



à 17h00




Réagir



Tournefeuille CCAS Mairie

Place de la Mairie

31170 TOURNEFEUILLE

Numéro de téléphone : **05 62 13 21 09** 


Les rendez-vous sont :


les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis du mois de 14h00  à 17h00 



Cimade

16 rue de Tivoli

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 41 13 20** 

Adresse e-mail : toulouse@lacimade.org 

Téléphonez les lundis et les jeudis de 13h00  à 15h30 

Vous devez prendre rendez-vous.

Cimade propose aux personnes étrangères :

- un accueil,
- une écoute,
- un accès aux droits,
- des aides pour les documents administratifs
(titre de séjour, demande d'asile, naturalisation...).

Réagir


Consultation de prévention de la violence

CHU Rangueil

Bâtiment H1, 2^{ème} sous-sol

1 avenue du Professeur Jean Poulhès

31059 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 32 37 17** 

Adresse e-mail : prevention.violence@chu-toulouse.fr @


Vous devez prendre un rendez-vous.


Laissez un message avec votre adresse sur le répondeur du téléphone.

Le CHU Rangueil propose, un accueil, une écoute et un accompagnement aux :

- victime de violence,
- agresseurs,
- témoins de violence.

Faire Face

Numéro de téléphone : **07 62 62 70 80** 

Site internet : www.faireface-autodefense.fr 

Pour s'inscrire aux ateliers ou aux stages, envoyez un e-mail à cette adresse :
inscription@faireface-autodefense.fr @

Faire Face propose des ateliers et des stages d'autodéfense.

Vous pouvez choisir des groupes avec des femmes et des hommes.

Faire Face propose des sensibilisations et des préventions sur :

- les comportements sexistes,
- les violences sexuelles...

Vous pouvez choisir des groupes avec des femmes et des hommes.


Faire Face propose des cours d'autodéfense féministe à Toulouse et en Occitanie.

Réagir

FFPE (Fédération des Femmes Pour l'Europe)

1 rue Léon Jouhaux

31500 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 30 99 92** 

Adresse e-mail : ffpe31@gmail.com 

Site internet : www.ffpe-toulouse.org 

Vous devez vous inscrire.


L'accueil et les ateliers emploi se font :


- les mardis matin et après-midi,
- les jeudi matin.

Les ateliers informatiques se font tous les lundis après-midi.

Les consultations psychologiques et les groupes thérapeutiques se font tous les jeudis et tous les vendredis.

FDFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)

Numéro de téléphone : **01 40 47 06 06** 

Adresse e-mail : ecoute@fdfa.fr 

L'accueil téléphonique se fait :

le lundi de 10h00  à 13h00  et de 14h00  à 17h30 

le jeudi de 10h00  à 13h00 

FDFA aide toutes les femmes en situation de handicap victimes de violences :


- conjugales,
- administratives,
- familiales,
- sexuelles...


Réagir

Griselidis

4 rue Bernard Ortet

31500 TOULOUSE

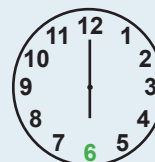
Numéro de téléphone : **05 61 62 98 61** 

Adresse e-mail : association@griselidis.com 

L'accueil en groupe se fait le mardi et le jeudi de 14h00



à 18h00



Les entretiens individuels se font :

- sans rendez-vous le mardi de 14h00



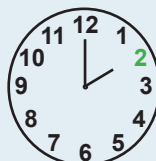
à 18h00



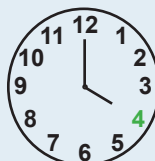
- avec rendez-vous du lundi au jeudi

Le conseil juridique est présent une fois par mois :

le jeudi de 14h00



à 16h00



Vous devez prendre un rendez-vous.

Les jeunes de moins de 21 ans

sont présents le 1^{er} mercredi du mois à partir de 14h00



Griselidis accueille les personnes qui se prostituent et les accompagne pour :

- la santé,
- les droits,
- l'emploi,
- la violence,
- la discrimination.


Griselidis propose des informations culturelles et sur la santé.

Réagir


Mouvement du Nid

14 rue du Sénéchal

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **06 38 75 10 29** 


L'accueil se fait :

- le mardi de 14h00  à 18h00 
- sur rendez-vous les autres jours.

Mouvement du Nid accompagne les personnes prostituées pour :



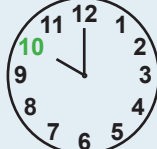

- des problèmes personnels,
- des documents administratifs,
- l'accès à la justice,
- l'accès aux soins.

SOS Surdus

Site internet : www.sous-surdus.fr 

L'accueil en LSF pour les victimes de violence se fait :



- le lundi, le mercredi et le vendredi de 10h00  à 20h00 
- le mardi et le jeudi de 10h00  à 18h00 

SOS Surdus propose des conseils et des orientations pour les personnes :


- sourdes,
- malentendantes,
- signantes.



Planning Familial 31



44 place Nicolas Bachelier

31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 25 54 17** 

Adresse e-mail : contact@planningfamilial31.fr 

Vous pouvez venir sans rendez-vous

du lundi au jeudi de 13h30  à 17h00 

C'est gratuit et secret.

Planning Familial 31 vous propose :

- une écoute,
- des informations.

Planning Familial vous propose aussi une orientation sur la vie affective et sexuelle :


- la contraception (ne pas avoir un enfant),
- l'avortement (arrêt de la grossesse),
- l'IST (Infection Sexuellement Transmissible),
- les LGBTQIA (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexuées et Asexuelles),
- les violences...


Réagir


PREVIOS (Réseau Prévention Violences et Orientation Santé)

6 rue Pétrarque

31000 TOULOUSE (siège social)

Numéro de téléphone : **06 38 26 78 22** 

Adresse e-mail : accueil@reseauprevios.fr 

Site internet : www.reseauprevios.fr 


Accueil téléphonique et par mail toute la semaine.


PREVIOS vous propose une évaluation et une orientation vers le réseau des partenaires.

Pour les professionnels, PREVIOS propose :

- un accompagnement,
- des conseils,
- de la sensibilisation,
- des formations.

Ta vie en main

Numéro de téléphone : **06 79 78 22 44** 

Adresse e-mail : tavieenmain@gmail.com 

Les dangers pour les femmes et les enfants sont :

- les mutilations sexuelles,
- les mariages tôt ou forcés,
- les grossesses rapprochées,
- les interdictions alimentaires,
- les pratiques dangereuses pour la santé.

Cela prive les femmes et les enfants de leurs droits.

Ta vie en main propose d'interdire ces pratiques par :





- de l'information,
- de l'éducation
- de la formation.

Services sociaux et de droit commun Accueil, écoute, orientation et accompagnement social individuel

Services sociaux du conseil départemental

Maisons de solidarités (TOULOUSE)


Les maisons de solidarités sont ouvertes de :

- 8h30  à 12h00 
- 13h30  à 17h00 

Amoureux Bonnefoy

3 rue du faubourg Bonnefoy


31500 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 25 51 00** 

Bagatelle

36 rue du Lot


31100 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 19 06 30** 

Basso Cambo, Saint-Simon et Reynerie

9 rue du Doyen Lefebvre


31100 Toulouse

Numéro de téléphone : **05 62 87 41 50** 

Borderouge

4 rue Françoise d'Eaubonne


31200 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 36 17 00** 

Centre

18 rue de Stalingrad


31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 41 56 00** 

Empalot

32 allées Henri Sellier


31400 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 14 76 00** 

La Faourette

21 rue Jules Amilhau


31100 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 34 60 25 70** 

Minimes

33 rue Joseph Jacquard


31200 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 72 77 80** 

Pont Vieux

5 rue du Pont Vieux


31300 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 62 13 23 00** 

Rangueil

39 rue Camille Desmoulins


31400 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 14 63 33** 

Soupetard

31 rue Léon Say

31500 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 99 56 00** 


Maisons de Solidarités (hors Toulouse)

Communes de Bruguières, Gratentour et Saint-Jory

Maison des solidarités de Bouloc

2 rue de la Gare


31620 BOULOC

Numéro de téléphone : **05 34 27 94 94** 

Centre annexe de Saint-Jory

2 rue de Verdun

31380 SAINT-JORY

Numéro de téléphone : **05 61 37 51 00** 


Communes de Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville et Seilh

Maison des solidarités de Blagnac

ZAC Andromède

4 boulevard Alain Savary


31700 BLAGNAC

Numéro de téléphone : **05 61 71 03 50** 

Centre annexe de Cornebarrieu

11 rue Pont Vieux


31700 CORNEBARRIEU

Numéro de téléphone : **05 61 71 03 50** 

Centre annexe de Grenade

Pont de la Save

31330 GRENADE

Numéro de téléphone : **05 61 71 03 50** 


Réagir

**Communes d'Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard,
Gagnac sur Garonne, Launaguet, Lespinasse et Saint-Aubin**

Maison des solidarités d'Aucamville

21 chemin de Baudettes


31140 AUCAMVILLE

Numéro de téléphone : **05 61 37 51 00** 

Centre annexe de Fenouillet

1 bis rue du Maréchal Leclerc

31150 FENOUILLET


Numéro de téléphone : **05 61 37 51 00** 

Communes de Saint-Jean et de l'Union

Maison des solidarités de Saint-Jean

8 chemin du Bois de Saget

31240 SAINT-JEAN


Numéro de téléphone : **05 34 25 50 50** 

Communes de Brax, Colomiers et Pibrac

Maison des solidarités de Colomiers

4 allée du Plantaurel

31770 COLOMIERS

Numéro de téléphone : **05 61 16 82 00** 

Commune de Tournefeuille


Maison des solidarités de Tournefeuille

Fait partie de la maison de solidarités de La Salvetat Saint-Gilles

ZAC de la Paderne

6 rue Georges Sand

31170 TOURNEFEUILLE


Numéro de téléphone : **05 62 13 67 80** 

**Communes d'Aigrefeuille, Balma, Beaupuy, Drémil Lafage,
Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin Balma,
Quint Fonsegrives et Saint-Orens de Gameville**

Maison des solidarités de Balma

11 – 13 rue Pierre Coupeau


31130 BALMA

Numéro de téléphone : **05 61 24 92 20** 

Centre annexe de Saint-Orens de Gameville

2 bis rue du Chasselas


31650 SAINT-ORENS DE GAMEVILLE

Numéro de téléphone : **05 61 24 92 20** 

Centre annexe de Lanta

Chemin de Crouzelis

31570 LANTA


Numéro de téléphone : **05 61 24 92 20** 

Communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane

Maison des solidarités de Frouzins

94 boulevard de la Méditerranée

31270 FROUZINS


Numéro de téléphone : **05 34 63 03 20** 

Centre annexe du Cugnaux

3 rue Vincent Auriol

Place de la République


31270 CUGNAUX

Numéro de téléphone : **05 34 63 03 20** 

Centre annexe de Villeneuve Tolosane


2 bis rue Saint Laurent

31270 VILLENEUVE TOLOSANE

Numéro de téléphone : **05 34 63 03 20** 

Protection de l'enfance


ASE (Aide Sociale à l'Enfance)

Secrétariat : **05 34 33 38 23** 


L'ASE propose :

- une aide aux familles,
- une protection de l'enfance.

CRIP (Cellule de Recueil et de traitement d'Informations Préoccupantes)


Numéro de téléphone : **08 00 31 08 08** 

Vous appelez quand il n'y a personne de disponible au CRIP.

Votre appel sera envoyé au **119** 

Le numéro vert national **119** est disponible à toutes les heures.

Numéro national Enfance en danger

Numéro de téléphone : **119** 


Vous aurez une écoute et des informations.

Réagir


Écoute et accompagnement des responsables de violences conjugales

AVAC (Association Vivre Autrement ses Conflits)

17 rue Peyras
31000 TOULOUSE

Numéro de téléphone : **05 61 21 05 28** 

Adresse e-mail : avac.toulouse@online.fr 

Site internet : www.avac.toulouse.free.fr 

Il est conseillé de prendre rendez-vous par téléphone. 


L'AVAC vous propose :

- un accueil,
- une écoute,
- un accompagnement psychologique,
- un groupe de parole.

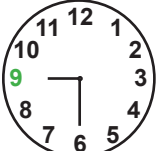
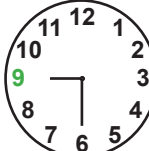
L'AVAC est pour les agresseurs et les victimes.

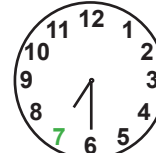
Vous pouvez être suivi seul ou en couple.

FNACAV (Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales et familiales)

Numéro de téléphone : **08 019 019 11** 

Vous pouvez appeler :

- du lundi au vendredi de 9h30  à 21h30 

- le samedi et le dimanche de 9h30  à 19h30 

La FNACAV vous propose une écoute et des informations.

Ce livret est écrit en **FALC**.




FALC veut dire Facile **A** Lire et à **C**omprendre.

Ce livret est rédigé et validé par l'atelier FALC à l'ESAT Òsea 

de l'Apei Périgueux.  **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences 

Le numéro de téléphone de l'ESAT Òsea : 05 53 54 46 49 

L'adresse e-mail de l'ESAT Òsea : esat@apei-perigueux.fr 

L'atelier FALC a obtenu la Marque qualité FALC de l'UNAPEI.



Crédits pictogrammes : dDara, srip, Secret Studio, kosonicon, vectorsmarket15, smashingstocks, Freepik, T.rex, Creatrive, Dimitry Miroljubov, Smashicons, amonrat rungreamfangsai, noomtah de flaticon.com

DES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Ces chiffres permettent de connaître le nombre des violences que les femmes et les filles reçoivent. Ces chiffres concernent seulement les violences connues.

122
FEMMES

ont été tuées
par leur conjoint ou
ex-conjoint en 2021

1

FEMME

meurt tous les 2 jours
victime de leur conjoint
ou ex-conjoint

270 000 FEMMES

agées de 18 à 74 ans ont été victimes
de violences physiques et sexuelles de la part
de leur conjoint ou ex-conjoint en 2021

94 000
FEMMES

agées de 18 à 75 ans
sont victimes de viols
ou tentatives de viols
tous les ans

12 ENFANTS

ont été tués
à cause des violences
dans leurs familles
en 2021

1 PERSONNE
SUR 10

a été victime
de viols par une
personne de sa famille
en 2020

1 FEMME
SUR 3

dit avoir été harcelée
au travail en 2021

TRÈS PEU
DE FEMMES

ont porté plainte
pour viols en 2016

BEAUCOUP
DE JEUNES

ont été harcelés sur
Internet ou les réseaux
sociaux en 2016

